



No. de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, ce vingt septième jour du mois de mars deux mille dix-neuf, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier
Réjean Hivon
Michelle Plante
Denis Lamy
Claude Alarie

Roland Auclair
Patrick Charlebois
Gilles Isabelle
Claude Brouillette

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Virginie Deschambeault
Jean-Michel Hamelin
Denis Boudreault

ABSENCES MOTIVÉES

Georgette Bazinet
Nathalie Bellerose

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani
Ginette Masse
Laurent Cabana
Yvan Beauregard

Stéphane Ayotte

Sophie Houle

Élyse Giacomo

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directeur du Service des ressources
humaines
Directeur du Service des ressources
matérielles
Directrice par intérim des Services
éducatifs
Secrétaire générale

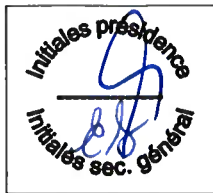
CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et à l'assistance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,



No. de résolution
ou annotation

51-CE/19-03-27

d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENCE

- 21 mars :** Comité de sélection pour le poste de Directrice/Directeur du Service des ressources humaines
- 22 et 23 mars :** Comité des ressources humaines de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- 25 mars :** Appel conférence avec le Vérificateur général du Québec
- 27 mars :** Rencontre avec le maire et le directeur général de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.



No. de résolution
52-CE/19-03-27

ANIMATRICE OU ANIMATEUR DE VIE ÉTUDIANTE

CONSIDÉRANT le besoin d'une animatrice ou d'un animateur de vie étudiante (volet sport) à l'école Chavigny à la suite d'un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT le processus de sélection conformément à la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la rencontre du Comité de sélection tenue le 6 février 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE,

d'engager le personnel professionnel mentionné dans le tableau ci-dessous, selon les modalités qui y sont décrites.

Nom	Corps d'emplois	Lieu de travail	# d'heures du poste	Rétroactivement au
Dumas Alexandre	Animateur de vie étudiante	École Chavigny	35 h	26 février 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

53-CE/19-03-27

ORTHOPHONISTE

CONSIDÉRANT le besoin d'une ou d'un orthophoniste aux Services éducatifs à la suite d'un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les processus de sélection conformément à la Politique de dotation des ressources humaines;

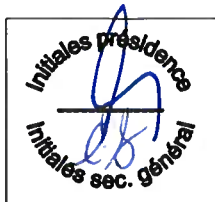
CONSIDÉRANT les rencontres du Comité de sélection tenues les 29 et 30 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

d'engager le personnel professionnel mentionné dans le tableau ci-dessous selon les modalités qui y sont décrites.



No. de résolution
ou annotation

Nom	Corps d'emplois	Lieu de travail	# d'heures du poste	Rétroactivement au
Despins Charlène	Orthophoniste	Services éducatifs	31 h	11 février 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-CE/19-03-27

PERSONNEL DE SOUTIEN - ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

d'engager la personne salariée mentionnée dans le tableau ci-après selon les modalités qui y sont décrites.

Nom	Classe d'emplois	Lieu de travail	# d'heures du poste	À compter du
Bergeron Lucie	Secrétaire d'école	École de la Solidarité	30 h	21 janvier 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-CE/19-03-27

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION - OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil des commissaires doit instituer un Comité de vérification qui a notamment pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les dernières rencontres du Comité de vérification qui se sont tenues les 19 février et 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT la vérification de tous les documents des mois d'octobre, novembre et décembre 2018 déposés lors de ces rencontres;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,



No. de résolution
ou annotation

de prendre acte des rapports des mois d'octobre, novembre et décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56-CE/19-03-27

REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF ALPHONSE-DESJARDINS

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna du Complexe sportif Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Bouthillette Parizeau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE,

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Paul A. Bisson, au montant de 2 052 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna du Complexe sportif Alphonse-Desjardins, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

57-CE/19-03-27

RÉNOVATION DE PORTES EXTÉRIEURES ET DE PANNEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE À L'ÉCOLE AMI-JOIE DE L'ÉCOLE AMI-JOIE-ET-DES-GRÈS

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de portes extérieures et de panneaux de distribution électrique à l'école Ami-Joie de l'école Ami-Joie-et-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Raymond Bluteau;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Constructions Raymond Chartrand, au montant de 102 300 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation de portes extérieures et de panneaux de distribution électrique à l'école Ami-Joie de l'école Ami-Joie-et-des-Grès, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

58-CE/19-03-27

RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE DU BOIS-JOLI

CONSIDÉRANT le projet de rénovation des blocs sanitaires à l'école du Bois-Joli;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, André Carle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE,

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Côté & Fils inc., au montant de 292 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation des blocs sanitaires à l'école du Bois-Joli, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

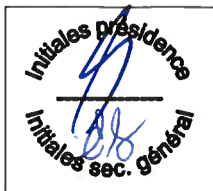
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59-CE/19-03-27

RÉNOVATION DU STATIONNEMENT À L'ÉCOLE DOLLARD

CONSIDÉRANT le projet de rénovation du stationnement à l'école Dollard;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Pluritec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Équipements Martel inc., au montant de 75 610 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation du stationnement à l'école Dollard, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60-CE/19-03-27

REMPLACEMENT DE FENÊTRES ET DE PORTES EXTÉRIEURES À L'ÉCOLE LE P'TIT-BONHEUR DE L'ÉCOLE INTÉGRÉE DES FORGES

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de fenêtres et de portes extérieures à l'école le P'tit-Bonheur de l'école Intégrée des Forges;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Renée Tremblay;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Constructions Raymond Chartrand, au montant de 141 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de remplacement de fenêtres et de portes extérieures à l'école le P'tit-Bonheur de l'école Intégrée des Forges, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No. de résolution
61-CE/19-03-27

RÉNOVATION DE TOITURES À L'ÉCOLE CHAVIGNY

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de toitures à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Bilodeau Baril Lemming;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE,

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Ro inc., au montant de 566 400 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation de toitures à l'école Chavigny, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

62-CE/19-03-27

RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE OMER-JULES-DESAULNIERS DE L'ÉCOLE DE YAMACHICHE-SAINT-LÉON

CONSIDÉRANT le projet de rénovation des blocs sanitaires à l'école Omer-Jules-Desaulniers de l'école de Yamachiche-Saint-Léon;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

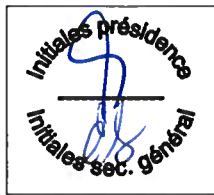
CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, André Carle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Sipro inc. au montant de 224 922,51 \$ excluant les taxes, pour le projet de rénovation des blocs sanitaires à l'école Omer-Jules-Desaulniers de l'école de Yamachiche-Saint-Léon, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);



No. de résolution
ou annotation

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

63-CE/19-03-27

ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS POUR DES SERVEURS ET SOLUTIONS DE STOCKAGE

CONSIDÉRANT les besoins en serveurs et solutions de stockage anticipés par la Commission scolaire pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT l'offre de l'organisme Collecto de représenter les organismes du réseau de l'éducation dans le cadre d'un appel d'offres regroupé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

d'autoriser l'adhésion de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy au regroupement d'achats SAR135-2019 de l'organisme Collecto pour l'acquisition de serveurs et solutions de stockage, pour un montant estimé à 86 000 \$ pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

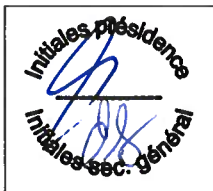
DÉPÔT DE DOCUMENTS

Liste des chèques émis - Octobre, novembre et décembre 2018.

Liste des frais de séjour et de déplacement - Octobre, novembre et décembre 2018.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h08, RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.



No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Comité exécutif
Le 27 mars 2019

CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT

ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE